

**2 NOVEMBRE 2020**

## **COVID-19 : BLITZ D'INSPECTION DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL**

À la suite d'une augmentation des éclosions en milieu de travail depuis les dernières semaines, la CNESST intensifiera ses actions sur le terrain à la grandeur de la province avec la collaboration de différents ministères. Par ailleurs, considérant la situation particulière dans les régions de la Capitale Nationale et de la Chaudière-Appalaches, la CNESST y réalisera des blitz d'intervention en collaboration avec la Santé publique.

Ainsi, 300 nouveaux agents de prévention provenant des ministères de la Santé, de l'Environnement et de l'Agriculture seront déployés pour sensibiliser les milieux de travail à l'importance de respecter les consignes sanitaires de prévention des infections à la COVID-19.

Ces 300 agents de prévention appuieront les efforts des 300 inspecteurs de la CNESST qui veillent au respect des consignes sanitaires pour lutter contre la propagation de la COVID-19. Entre le 13 mars et le 17 octobre 2020, les inspecteurs de la CNESST ont réalisé plus de 12 277 interventions en lien avec la COVID-19, notamment à la suite de 3 375 plaintes et 37 droits de refus exercés par des travailleurs.

L'ACRGQTQ désire rappeler les consignes sanitaires à respecter :

- Maintenir une distance d'au moins 2 mètres avec les autres personnes (distance sociale).
- Installer, lorsque la situation le permet, des barrières ou cloisons aux postes de travail pour lesquels la distance de 2 mètres ne peut pas être respectée.
- Se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon durant au moins 20 secondes ou avec une solution hydroalcoolique ou avec des lingettes désinfectantes contenant au moins 60 % d'alcool, en l'absence d'eau et de savon, durant au moins 20 secondes.
- Éviter de se toucher le visage avec les mains potentiellement contaminées, notamment les yeux, le nez et la bouche.

- Respecter les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez (l'étiquette respiratoire) :
  - Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude, en direction opposée aux personnes près de vous
  - Si on utilise un mouchoir, on doit le jeter dès que possible dans une poubelle et se laver les mains.
- Éviter les poignées de main et les accolades afin de réduire les risques de propagation du virus et privilégier l'usage de pratiques alternatives. Éviter tout autre contact physique.
- Éviter les rassemblements.
- Nettoyer régulièrement les objets et surfaces fréquemment touchés.
- Si vous avez des symptômes de la COVID-19, restez à la maison et composez le 1-877-644-4545 pour obtenir les directives à suivre de la Direction de la santé publique.

Pour de plus amples informations, vous êtes invités à consulter le guide de la CNESST sur son site Internet au [www.cnesst.gouv.qc.ca](http://www.cnesst.gouv.qc.ca) ou en cliquant sur le lien <https://bit.ly/34FCz66>. Vous pouvez également consulter le guide de l'ACRGQTQ sur son site Internet au [www.acrgtq.qc.ca](http://www.acrgtq.qc.ca).

Source : CNESST